

## Ordre du jour détaillé

Mercredi 29 juin à 9h

### Ordre du jour – Note explicative de synthèse

#### 1- Référentiel budgétaire et comptable M57 – Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Le Conseil sera invité à délibérer sur la fixation de ce mode de gestion et de fixer les durées d'amortissement du budget à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### 2- Référentiel budgétaire et comptable M57 – Fongibilité des crédits

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le Conseil sera invité à autoriser l'assemblée délibérante de procéder à ces virements.

#### 3- Création d'un comité social territorial commun entre la Commune du Lavandou et son Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un comité Social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS. Le Conseil sera invité à se prononcer pour la création d'un comité Social Territorial unique, placé auprès de la Commune, compétent pour les agents de la Commune du Lavandou et ceux de son CCAS.

#### 4- Convention de partenariat et attribution d'une subvention à la Fondation COS Alexandre Glasberg et son établissement COS Beauséjour, gestionnaire du CLIC HADAGE.

L'objectif de cette convention est d'améliorer le service rendu aux aînés, à leur famille et aux personnes en situation de handicap dans le cadre des nouvelles missions du CLIC. Le CCAS est un lieu d'accueil et d'information de proximité pour répondre aux besoins sociaux des administrés mais ne dispose pas, à ce jour, de travailleur social. Aussi la collaboration entre la Fondation COS et le CCAS permet la mise en place de permanence d'un travailleur social du CLIC HADAGE une demi-journée par semaine dans les locaux du CCAS.

A cet effet, le CCAS participera à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 9000€/an. Les membres du Conseil sont invités à délibérer sur ce partenariat.

#### 5- Aide financière partielle pour des obsèques

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur la situation d'un administré lavandourain.

#### 6- Aide financière exceptionnelle pour des obsèques

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur la prise en charge des frais d'obsèques d'un Monsieur XXX indigent. Découverte de corps sans identité par la gendarmerie maritime du Lavandou le 11 octobre 2021.

#### 7- Informations sur les décisions prises par délégation

Le Conseil sera informé de la prise de la décision suivante :  
Décision n°2022/002 du 27 avril 2022 portant passation d'un avenant au contrat de couvertures des risques statutaires du marché public GC202021 avec SOFAXIS